

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: le maire du 3e arrondissement est mort

**MARCELLIN** Evindi Nkorouna a tiré sa révérence le 1er décembre dernier. 72 heures seulement après le décès de son père, Jean-Joseph Evindi, au chevet de qui il s'était rendu.

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

Tragédie, acharnement, calamité... Parents, amis et connaissances ne trouvent pas le mot exact pour qualifier l'annonce, mardi dernier à la mi-journée, de la brutale disparition, des suites d'une maladie, à 50 ans, de Marcellin Evindi Nkorouna, maire du 3e arrondissement de Port-Gentil. Une mort incompréhensible. Étant donné que 72 heures plus tôt, on avait appris la mort de son père, Jean-Joseph Evindi, dont il était au chevet. La nouvelle est tombée tel

un couperet et s'est répandue comme une traînée de poudre dans la ville. Le séminaire qui se tenait à la mairie du 3e arrondissement a sèchement été interrompu. Des cris, des lamentations, des commentaires et des pleurs des participants et du personnel fusaient dans plusieurs bureaux.

Jeune, Marcellin Evindi Nkorouna, ancien directeur technique municipal, était, reconnaissent ses collaborateurs, un travailleur infatigable. "Chaque jour, il faisait le tour de l'arrondissement pour signaler à ses équipes techniques, la présence d'une poubelle, d'une touffe d'herbes, d'un caniveau encombré" témoigne l'un d'eux. Le défunt a eu aussi le mérite d'avoir redonné de la couleur au bâtiment abritant son institution, devenant l'un des plus rayonnant de la ville. On dit de lui qu'il était toujours tiré à quatre épingles. "Les militants du PDG de la commune de Port-Gentil

sont plongés dans un profond désarroi, à la suite des décès des camarades Jean-Joseph et Marcellin Evindi, survenus respectivement le samedi 28 novembre et le mardi 1er décembre 2020", peut-on lire dans un communiqué publié par le secrétaire provincial du parti majoritaire, Albert-Richard Royembo. Marcellin était membre du Conseil national (MCN) du PDG, après avoir été auparavant à la tête de la fédération "Bernard Aperano". Il laisse, inconsolable, une nombreuse famille.



Marcellin Evindi Nkorouna, maire du 3e arrondissement, qui vient de décéder.

Photo: Julie Nguimbi

## Bitam: le processus de création des forêts communautaires expliqué aux populations



Photo: DR

Les experts des Eaux et Forêts lors de la sensibilisation

**LANCÉE** pourtant en 2013, cette méthode demeure toujours inconnue des communautés villageoises.

Josué MVE-MBA  
Bitam/Gabon

POUR combler les inégalités et mieux amplifier la politique sociale d'Ali Bongo Ondimba dans le département du Ntem, une mission du ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres, a séjourné à Bitam du 19 au 24 novembre 2020. But: expliquer le processus de création des forêts communautaires.

Chef de service du Développement des forêts communautaires

au ministère des Eaux et Forêts, Guy-Roger Ibouily conduisait la délégation, composée de Manassé II Mba (ingénieur des Eaux et Forêts, facilitateur de la mission) et Thérance Theddy Edou (agent statistique à la Zone économique spéciale de Nkok). La création des forêts communautaires repose sur le décret n° 001028/PR/MEFEPEPN du 31 janvier 2013 fixant les conditions de création des forêts communautaires et l'arrêté n° 018/MEF du 31 janvier 2013 fixant les procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires au Gabon. Ces deux

textes administratifs se résument en 7 étapes dont la première est la sensibilisation pour permettre aux ruraux de s'organiser en entités juridiques de gestion. En associations régies par le ministère de l'Intérieur.

"Une fois cette première étape franchie, un dossier de demande de création d'une forêt communautaire est alors adressé au ministère des Eaux et Forêts. De commun accord avec les membres de la communauté, l'espace sollicité est ensuite délimité. Intervient ensuite la signature d'une convention provisoire de gestion, l'élaboration et la validation du Plan simple de gestion (PSG) après la réunion de concertation avec les représentants des villages voisins et les autorités locales. C'est au terme de cette évolution que la convention définitive de gestion est signée et la décision d'attribution délivrée", a expliqué Guy-Roger Ibouily. La foresterie communautaire est un ensemble de pratiques et méthodes d'utilisation de la forêt réglementées par des textes juridiques et prévoyant la participation des communautés locales. Elle a pour but de réduire la pauvreté en milieu rural.

## Le clin d'œil de Lybek

